



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
16 novembre 2020

Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Huitième session extraordinaire

Réunion ministérielle

En ligne, 4 décembre 2020

Participation de l'Afrique à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

Note du secrétariat

I. Informations générales

1. La cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (l'« Assemblée ») devrait se tenir du 22 au 26 février 2021 à Nairobi (Kenya), comme convenu à la quatrième session de l'Assemblée, tenue en mars 2019. Elle vise à relier et consolider les actions environnementales dans le cadre du développement durable et à donner une impulsion en faveur d'une mise en œuvre plus efficace.
2. La cinquième session de l'Assemblée se tiendra sous le thème suivant : *Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable*. Ce thème appelle à adopter des mesures renforcées pour protéger et restaurer la nature et des solutions naturelles pour atteindre les objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions complémentaires (sociale, économique et environnementale).
3. On notera toutefois que la pandémie de COVID-19 a eu de nombreuses incidences sur le développement socioéconomique, l'environnement et le bien-être humain et a entraîné l'annulation et le report de plusieurs réunions et négociations mondiales. Il est probable que l'impact qu'elle continue d'avoir perturbe la tenue de la cinquième session de l'Assemblée.
4. La présente note vise à stimuler les débats qui se tiendront durant la huitième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) concernant la manière dont l'Afrique peut améliorer sa participation à la session de 2021 de l'Assemblée pour l'environnement. Il s'agira notamment d'examiner l'élaboration de contributions aux documents finaux escomptés de l'Assemblée. Il est primordial que les États membres africains (le Groupe des États d'Afrique) renforcent leur participation et leur contribution aux documents finaux de l'Assemblée.

II. État d'avancement des préparatifs de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

5. La septième réunion annuelle du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est tenue virtuellement du 12 au 16 octobre 2020. Durant la réunion, les groupes régionaux et politiques et les États membres ont reconnu la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19.

* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

6. La présidence de l'Assemblée a informé les représentant(e)s des décisions prises par le Bureau de l'Assemblée à sa réunion du 8 octobre 2020, lequel avait entre autres i) appuyé une approche en « deux temps », qui verrait la convocation de la cinquième session en février 2021, tenue sous forme virtuelle et suivant un ordre du jour simplifié, puis une reprise de la session en présentiel en février 2022, afin d'examiner les questions de fond et de faire le lien avec la commémoration des cinquante ans de la création du PNUE ; ii) invité la présidence du Comité des représentants permanents, avec l'appui du secrétariat, à entamer les travaux intergouvernementaux tendant à définir des décisions de procédure et des résolutions ; et iii) demandé au secrétariat de proposer une structure pour la première partie de la cinquième session de l'Assemblée prévue en février 2021.

7. Consciente que le Bureau de l'Assemblée était divisé sur la question de l'adoption d'une déclaration ministérielle en février 2021, la présidence a souligné son intention de poursuivre les consultations avec les États membres afin de dégager un consensus au sujet des décisions et documents finaux qui seraient adoptés, sur lesquels il serait possible de s'entendre avant la tenue du segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée.

8. S'agissant du calendrier, de la portée et de la structure de la cinquième session de l'Assemblée, l'« approche en deux temps » bénéficie d'un large consensus et permettrait de convoquer l'Assemblée en février 2021, sous forme virtuelle et conformément à son règlement intérieur, afin de traiter les questions administratives et budgétaires urgentes indispensables à la continuité des activités du PNUE. Les États membres ont généralement convergé vers l'idée que ces questions urgentes comprendraient la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025 et le programme de travail et le budget pour l'exercice 2022-2023. Ils sont également convenus de tenir une reprise de la session en 2022 pour examiner les questions de fond, la structure et la date exacte de ce deuxième segment devant encore être arrêtés.

III. Déroulement de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

9. Les consultations se poursuivent sous l'égide du Comité des représentants permanents, afin de parvenir à un consensus concernant l'ensemble minimum de documents finaux qui pourraient, en principe, être envisagés dans le cadre du premier segment de la cinquième session, lequel doit être organisé et tenu virtuellement.

10. Le secrétariat a élaboré une structure préliminaire pour l'Assemblée qui envisage un ajournement anticipé du premier segment virtuel et définit les principaux éléments et points à examiner. Par ailleurs, le secrétariat a inclus l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée qui indique les points qu'il est recommandé d'examiner à la reprise de la session de fond en 2022.

11. Le projet d'ordre du jour révisé comprend les points suivants : ouverture de la session ; adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ; vérification des pouvoirs des représentants ; rapport du Comité des représentants permanents ; programme de travail et budget, et autres questions administratives et budgétaires, y compris le programme de travail et le budget pour l'exercice 2022-2023, la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025, le débat de haut niveau et les dialogues en cascade.

12. Il est proposé que le segment virtuel dure trois jours et que ses documents finaux comprennent un résumé des dialogues en cascade de haut niveau, les décisions de procédure adoptées, y compris la stratégie à moyen terme et le programme de travail, et d'éventuels messages ou textes politiques ministériels.

IV. Participation stratégique de l'Afrique à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

13. La proposition d'organiser un débat de haut niveau comprenant des dialogues en cascade durant le segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée en février 2021 pourrait créer des difficultés, le résumé de telles discussions risquant de trancher des questions auxquelles les délibérations des conférences des Parties à certaines conventions n'ont pas encore apporté de réponse (Convention sur la diversité biologique et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). Le Groupe des États d'Afrique souhaitera peut-être envisager de reporter la déclaration ministérielle en 2022, son adoption durant le segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée risquant d'introduire des questions qui n'ont pas encore été tranchées en raison de la reprogrammation des conférences des Parties à certaines conventions (Convention sur la diversité biologique et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).

14. La déclaration ministérielle est une question de fond appelant des négociations. Par conséquent, il est préférable qu'elle ne soit pas adoptée durant le segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée en février 2021, la tenue de négociations supposant une présence physique et des campagnes d'influence. L'adoption de la déclaration ministérielle durant le segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée irait à l'encontre du principe fondamental interdisant la tenue de négociations virtuelles sur les questions de fond. Il est proposé que des « messages ou textes politiques » soient adoptés durant le segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée. Le Groupe des États d'Afrique souhaitera peut-être convenir de la manière d'aborder cette éventuelle proposition.

15. La présidence par l'Afrique de la sixième session de l'Assemblée devrait commencer lorsque celle de la Norvège prendra fin (la présidence de la Norvège devrait se terminer en février 2021 mais cette date pourrait changer en fonction de la structure de la cinquième session de l'Assemblée). L'Afrique pourrait envisager de proposer l'élection d'un nouveau Bureau au titre de l'un des points de l'ordre du jour qui sera examiné durant le segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée en février 2021. Que les élections aient lieu durant la première ou la deuxième partie de la cinquième session de l'Assemblée, il convient de souligner que celles-ci ne doivent pas interférer avec la présidence de l'Afrique et que l'Afrique doit assurer la totalité de son mandat à la présidence de l'Assemblée.

16. Dans l'intervalle, le Groupe des États d'Afrique devrait consulter leurs gouvernements respectifs et toutes les parties prenantes intéressées, y compris par le biais de la CMAE, afin de déterminer l'État membre qui assurera la présidence de la sixième session de l'Assemblée le moment venu. Il faudrait, si possible, qu'une décision sur cette proposition soit prise à la huitième session extraordinaire de la CMAE. Il est impératif que le Groupe des États d'Afrique détermine qui assumera la présidence de l'Assemblée, afin que l'État membre choisi se tienne au fait des débats actuels et des documents finaux possibles, ainsi que de la feuille de route pour la reprise de la cinquième session de l'Assemblée. Il est également indispensable que le Groupe des États d'Afrique définisse des critères pour la nomination future des États membres à la présidence et au Bureau.

V. Participation de l'Afrique à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

17. Il est prévu que la région de l'Afrique participe activement à toutes les délibérations du segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée en février 2021. La huitième session extraordinaire de la CMAE est donc l'occasion pour la région de l'Afrique de se préparer stratégiquement en vue de sa participation effective à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement prévue en 2021.

18. Par le biais de la CMAE, le Groupe des États d'Afrique devrait également articuler les questions qui intéressent le continent, outre le thème de la cinquième session de l'Assemblée : *Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable.*

VI. Recommandations

19. Il est ainsi recommandé que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement donne la priorité aux domaines suivants dans les préparatifs du segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement en février 2021 et de la reprise de la cinquième session en 2022 :

- a) Trouver un accord sur les questions qui seront abordées durant le segment virtuel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, lequel mettra l'accent sur les questions administratives et budgétaires ;
- b) Entreprendre des discussions approfondies sur la présidence de l'Afrique en établissant un dialogue entre les pays et dans chacun d'eux, afin de convenir de l'État membre à nommer ;
- c) Entreprendre une collaboration entre l'Afrique et la présidence actuelle (Norvège) pour préparer la commémoration du cinquantième anniversaire de la création du PNUE (UNEP@50), l'Afrique devant assurer la présidence de la sixième session de l'Assemblée ; et
- d) Définir une position claire de l'Afrique concernant la manière d'aborder la deuxième partie de la cinquième session de l'Assemblée en 2022 ;
- e) Définir une proposition claire de l'Afrique concernant la forme que prendra la commémoration du cinquantième anniversaire de la création du PNUE (UNEP@50).